LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 5 CENTIMES

BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue de Vieil-Abreuvoir — TOURCOING. — 35, rue des Ursulines

Jeudi 1er juin. — SAINT PAMPHILE

MERCREDI 31 MAI 1911

La journée

Mgr Pelgé a rendu son âme à Dieu aujourd'hui mercredi à midi.

❋

La troisième journée des fêtes du millénaire de Normandie, à Rouen, a été spécialement consacrée à la glorification de Jeanne d'Arc. Mgr Amette a célébré la grand'messe. L'après-midi, Mgr Touchet a loué avec éloquence « la glorieuse victime de Rouen ».

Après le salut solennel, présidé par Mgr Keating, évêque de Northampton, l'archevêque de Rouen a remercié les prélats, le clergé et les fidèles qui avaient participé aux fêtes.

❋

Les pourparlers franco-espagnols à propos du Maroc entraînent dans une phase difficile, l'Espagne poussant au démembrement de l'empire, tandis que la France déclare s'en tenir aux stipulations du traité d'Algésiras.

❋

Ce matin s'est ouvert au Trocadéro le premier Congrès tenu par le Comité juridique international de l'aviation.

❋

Le bruit de la mort de François-Joseph, qui a couru à l'étranger, est absolument controuvé.

❋

Une dépêche de Vera-Cruz annonce que l'ancien président Porfirio Diaz et sa famille partiront ce soir pour l'Espagne à bord du vapeur « Ipiranga ».

❋

Les rebelles mexicains ont incendié la ville de Cholula.

❋

Des troubles graves ont éclaté aux Canaries.

Le « Pain de jour »

La séance de mardi après-midi fut excellemment présidée par M. Justin Godart. On y entendit d'abord un rapport de M. Jean Bouvil sur la coopérative de la rue Las-Cases. De ce rapport, il ressort clairement que l'expérience, tentée d'ailleurs dans des conditions assez peu favorables, a donné des résultats probants. En travaillant dix heures, et le jour, on est arrivé à satisfaire une clientèle nombreuse et difficile. Il faudrait maintenant qu'un essai soit fait dans un quartier populaire.

Mme la comtesse de La Rochefoucauld, parlant au nom des 500 000 adhérentes de la Ligue patriotique des Françaises, a adressé un chaleureux appel aux bonnes volontés catholiques. Puis deux patrons boulangers, MM. Brosson et Lorg, sont venus montrer que la réforme est possible à condition d'être généralisée. Des tentatives isolées ne sauraient en effet réussir que très exceptionnellement.

Une discussion fort intéressante s'engage à laquelle prennent part notamment des professeurs et plusieurs parlementaires. M. le chanoine Couget, représentant l'archevêque de Paris, la clôt en faisant adopter à l'unanimité le vœu suivant :

« Emus de la situation faite à nos frères les travailleurs de la boulangerie, nous émettons le vœu que le Parlement discute, dans un très bref délai, la proposition de M. Godart, et réalise la réforme qu'il préconise. »

Après un fraternel banquet servi au « Foyer coopératif », les amis du « Pain de jour » se sont retrouvés fort nombreux à l'Hôtel des Sociétés savantes pour y assister à une soirée artistique de tous points réussie.

M. de Las-Cases l'inaugura par une allocution charmante où il résuma les travaux du Congrès et où il pomerela tous ceux qui, directement ou indirectement, ont assuré son succès. Il conclut à la nécessité du vote du projet Godart. C'est le seul moyen de mettre fin à de révoltants abus.

Ces abus, M. Marc Sangnier les rappela avec beaucoup d'émotion. Il montra la douloureuse servitude des « mineurs blancs » à qui toute vie saine et normale semble interdite. Il loua l'œuvre accomplie par le « Pain de jour » et souhaita que dans un avenir prochain la libération des pauvres boulangers devienne définitive.

Félicitons les organisateurs de cette journée du succès obtenu ; nous espérons fermement que ce succès consacrera de triomphants lendemains.

Le Mois du Sacré Cœur

Litanies du Sacré Cœur de Jésus

en Considération du genre humain au Sacré Cœur, pour le premier vendredi de chaque mois. — Une feuille de 4 pages encadrée de rouge. — Une feuille de 4 pages encadrée de rouge. — 10 exemplaires, 0 fr. 10 port, 0 fr. 05. Le cent, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 30. Le mille, 7 francs ; port, 0 fr. 60.

Images en couleurs

à 0 fr. 40 le paquet

Le Sacré Cœur, à 7 au paquet (0m,125 × 0m,107.) *Le Sacré Cœur*, à 5, 7, 9, 12 ou 100 au paquet. *Le Sacré Cœur* invitant à la pénitence, à 4 ou 12 au paquet.

Grande chromolithographie représentant le Sacré Cœur de Jésus

format 0m,54 × 0m,43

Prix : 1 franc, port, 0 fr. 30.

PARIS, 9, RUE BAYARD, VIIIe

Leur vrai visage

« Il faut que ces messieurs en Alsace finissent une bonne fois par comprendre que la patience allemande peut aussi avoir un terme, que nous pouvons, lorsque vous dénigrez toujours ce que nous vous offrons de meilleur, vous répondre froidement « non » sans entrer dans d'autres explications. »

Qui a parlé ainsi ? C'est l'historien von Treitschke au Reichstag, le 17 décembre 1874, dans une séance où l'on continuait une discussion déjà longue sur l'Alsace-Lorraine. Au cours de ces débats, le 30 novembre, le prince de Bismarck avait prononcé son fameux et brutal discours, déclarant que l'Alsace-Lorraine n'était autre chose que le glacis de l'empire.

Le professeur Treitschke faisait allusion à cette harangue en disant : « Le chancelier a déclaré l'autre jour, avec une franchise qui me plaît, que nous n'avons pas conquis votre pays pour vous mêmes, mais dans notre intérêt. Je dirai aujourd'hui avec la même franchise que nous avons l'intention de germaniser cette nouvelle province, et que nous poursuivrons ce but avec toute l'énergie de notre volonté et de notre force. »

Près de quarante ans ont passé sur ces paroles. Depuis, on a beaucoup déclamé sur les « frères regagnés » ; de belles sentimentalités furent étalées, où il était question de la bonté allemande, de la patience allemande, de la fidélité allemande et de mille autres vertus, apanage, nous affirme-t-on, de cette nation qui se proclame elle-même « le peuple des seigneurs et de la terre ».

Mais le 26 janvier 1911, on pouvait cueillir, parmi quelques autres phrases du même genre et plus nettes encore, prononcées à la tribune du Reichstag, ce passage d'un discours de M. Naumann, un des chefs du parti radical : « En tous cas, nous devons, dans cette affaire, nous demander d'abord, non pas ce qui est pour le mieux de l'Alsace, mais ce qui est pour le mieux de l'Empire. »

N'est-ce pas l'écho même de 1874 qui répond en 1911 ? Rien n'est changé. L'Alsace-Lorraine reste toujours le « glacis de l'empire ». On vient de le lui prouver une fois de plus en lui donnant contre son gré un régime nouveau qu'on n'ose plus appeler l'autonomie, même à Berlin, où pourtant on n'en est pas à un euphémisme près !

Aujourd'hui, les liens qui ligotent nos chères provinces séparées et qui n'étaient que provisoires — un provisoire de quarante ans, — s'ils ont été quelque peu modifiés et déplacés, n'en sont pas moins serrés.

Nous ne reviendrons pas ici sur les intrigues de couloirs, les négociations et les compromis qui assurèrent le concours des Allemands de tous les partis pour accomplir cet étranglement. Le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, journal de M. l'abbé Wetterlé, toujours si bien renseigné, affirme que, dès l'été dernier, les grandes lignes du compromis étaient arrêtées. Tous les débats de Commissions et de séances plénières dont on nous a donné le spectacle n'étaient donc qu'un trompe-l'œil, ne portaient en réalité que sur des marchandages de détail.

Ce qui est particulièrement intéressant à retenir de tout cela, c'est l'attitude du Reichstag, cette préoccupation des partis allemands de faire coûte que coûte triompher ce projet, même lorsqu'ils n'avaient aucun intérêt de groupe à en retirer, même lorsqu'ils devaient faire le sacrifice de leurs principes.

Le *Nouvelliste* s'est malicieusement amusé à dresser la *liste de tous les points* fondamentaux de leur doctrine que les socialistes foulaient aux pieds en soutenant le gouvernement. Encore les socialistes avaient-ils cette raison qu'ils escomptaient leur entrée en nombre considérable dans la deuxième Chambre d'Alsace-Lorraine, alors qu'ils n'étaient point représentés au Landesausschuss défunt.

Mais le Centre qui, jusqu'à présent, avait toujours soutenu les revendications des annexés, les a cette fois abandonnés sans nul profit pour lui-même, sans autre désir que celui de se solidariser avec l'empire contre ses conquis.

Et il nous a été donné d'assister à une séance qui, comme les discours que nous venons de citer, nous ramenait de près de quarante ans en arrière. Alors que les plus éloquents orateurs alsaciens, MM. Preiss, Delsor, Wetterlé, faisaient entendre, en des accents pathétiques, la protestation douloureuse et fière d'un peuple qui se débat dans ses liens et qui lutte avec une énergie désespérée pour la liberté, les députés allemands n'ont su leur répondre que par des ricanements de mépris et des éclats de rire insultants.

Tel, en 1874, M. Teutsch lisait à la tribune de ce même Reichstag une motion demandant que l'Alsace-Lorraine fût autorisée à se prononcer elle-même sur l'annexion, et voyait son discours haché d'interruptions ironiques, couvert par l'« hilarité » grossière et les exclamations outrageantes des députés, incapables de comprendre la noble et profonde douleur d'un peuple foulé aux pieds.

Lorsque, las de lutter et vaincu par le nombre, M. Teutsch s'écria enfin : « Nous nous en remettons à Dieu, nous en appelons au jugement de l'Europe ! » il se trouva un représentant de cette nation si religieuse, à l'en croire, pour répondre : « Alors, vous êtes abandonnés ! »

Les sténogrammes nous ont conservé le nom de cet obscur hobereau qui prétendait disposer des décrets de la Providence. Il s'appelait baron Nordeck de Rabenau.

La Providence !..... ce pygmée qui éteignait à sa façon les lumières du ciel ne s'apercevait pas qu'elle protégeait à ce moment même les vaincus, qu'elle faisait de lui-même un des instruments de cette protection en permettant que l'Allemagne, de temps à autre, montre brusquement son véritable visage.

Ce visage, les Allemands, aidés de leurs bons amis de France, s'appliquent sans cesse à nous le cacher. Ils y attachent un masque de bonté, de justice, de vertu. Mais il n'est masque si bien fixé qui ne glisse parfois, et alors le geste qui le remet hâtivement en place n'est pas si prompt qu'il ne nous donne le temps d'apercevoir une seconde, comme à la lueur d'un éclair, ce visage d'ombre et d'épouvante, ce visage brutal de bête de proie, au rictus féroce, aux crocs menaçants.

Le masque a glissé plusieurs fois ces dernières années. Il est tombé complètement, l'espace de quelques heures, la semaine dernière, quand, à nouveau, l'Allemagne a garrotté l'Alsace.

Maintenant, on l'a rattaché tant bien que mal. Sans doute, on va chercher à expliquer par de belles paroles et des protestations mielleuses pourquoi toute la Chambre n'a trouvé que railleries et sarcasmes à opposer aux objurgations des Alsaciens. De même, en 1874, Bismarck, alarmé du déplorable effet produit sur le monde civilisé par la séance du 18 février, avait cru devoir chercher des excuses aux insulteurs des vaincus. Vains efforts. Le visage est apparu, et ceux qui l'ont aperçu en garderont un souvenir ineffaçable !

Dans le Reichstag hostile et d'avance complice des mesures de rigueur, les Alsaciens n'ont trouvé pour les défendre que les Polonais et les Danois, ces autres conquis. C'est là une indication précieuse ! Nul doute que, par la force des choses, se réalise bientôt une idée mise déjà en avant par quelques-uns, celle de [illegible] au Reichstag, [illegible] dehors des combinaisons de couloirs et des marchandages de bureaux, un groupe des conquis où entreraient les Polonais, les Silésiens, les Danois, les Alsaciens, les Lorrains.

Dès maintenant, ce groupement compterait plus de trente membres : le poids dont il pèserait dans la balance des votes en ferait bientôt une puissance avec laquelle il faudrait compter. La rupture éclatante des Alsaciens-Lorrains avec le Centre qui vient de les trahir hâterait sans doute l'accomplissement de ce projet.

Et ce sera la revanche mystérieuse et magnifique de cette Providence dont parlait si légèrement le baron Nordeck de Rabenau de faire dépendre quelque jour la majorité du Reichstag de l'appoint que lui apportera dans les grandes décisions le groupe compact des opprimés.

JEANNE ET FRÉDÉRIC RÉGAMEY.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

M. V. Franque, 100 fr. — M. et Mme Yenel Franque, 50 fr. — M. le vicaire général Lecomte, supérieur de Saint-Sauveur, 25 fr. — Un malade avec son cœur solliciite bénédiction du Pape, 20 fr. — Deux prêtres en retraite, 20 fr. — *Domiaus non tradat eum in animam inimicorum ejus.* Un Bonbon, 20 fr. — F. Bourgoin, à N., 20 fr. — A Pie X rol, 50 fr. — Pour une conversion, S.-et-O., 20 fr. — La Fraternité du T. O., de Quimper, 15 fr. — A l'intention d'une défunte, 20 fr. — Six coupons Jeanne d'Arc, 22 fr. 30. — Une enfant de Marie pour deux guérisons, 5 fr. — Anonyme de Heiberevon, 5 fr. — Anonyme pour guérison, 5 fr. — M. C. (Eure), 5 fr. — Deux grands amis pour bénédictions, 5 fr. — Au Pape rol, 2 fr. — M. Ambrien de Senlity, 2 fr. — A Pie X rol, F. D., 2 fr. — Saint-Père, bénissez ma famille et son avenir, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. — Une Nordmeule, V. G. R., 1 fr. — Une personne pour obtenir les bénédictions du ciel, 3 fr. — Une pauvre religieuse, 1 fr. — Pour une conversion, 1 fr. — Vve T., à Reims, 2 fr. — Une sécularisée pour bonnes morts, 1 fr. — Anonyme de Luçon (Vendée), 3 fr. — Une institutrice bessinaise, 1 fr. — G. L., 2 fr. — Jehanne d'Arc, prier pour nous, 2 fr. — Marie et Félicie pour guérison de leur père, 1 fr. — Un cheminot père de famille, Serrigny, 0 fr. 50. — J. P. D., à S.-O., 2 fr. — Seigneur, bénissez-nous ! M. A. D., 1 fr. — V. L. Saulx (Meuse), 3 fr. — T. Ligny, pour guérison de sa femme, 2 fr. — Frère et sœur pour grâces, 2 fr. — Geneviève, pour première Communion et santé, 2 fr.

Le total des souscriptions reçues est de 28 926 fr. 65. L'abondance des informations nous obligeant à ne publier chaque jour qu'une courte liste, on voudra bien excuser les retards.

La délimitation de la Champagne au Conseil d'État

M. Charles Blanc, conseiller rapporteur, a soumis hier, au Conseil d'État, le texte définitif des modifications à apporter à la délimitation de la Champagne.

Nous croyons savoir que les deux sections se sont prononcées en faveur du projet qui établit une « Champagne » et une « Basse-Champagne ».

D'après ce projet, la *Marne reste le département privilégié* pour les grands vins de Champagne, à l'exception toutefois des arrondissements de Châlons-sur-Marne et de Vitry-le-François.

Les vins de l'Aube, de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de la Haute-Marne seraient compris dans la région de Basse-Champagne.

Le Conseil d'État (toutes sections réunies) examinera jeudi le projet définitif de M. Blanc, qui pourra subir de nouvelles modifications. A moins que celles-ci ne soient très importantes, le projet de M. Blanc sera transmis jeudi soir au ministre de l'Agriculture.

Mort de Mgr Pelgé

Notre correspondant de Poitiers nous télégraphie, 31 mai :

Après une longue agonie de trois jours Mgr Pelgé a rendu son âme à Dieu aujourd'hui à midi.

Mgr Henri Pelgé était né à Paris le 9 mai 1837. Il fit ses études classiques au collège Saint-Vincent, de Senlis, puis au Petit Séminaire de Noyon, et ses études théologiques au Séminaire de Saint-Sulpice.

Ordonné prêtre en 1861, il fut deux ans vicaire à Saint-Bernard de La Chapelle, puis secrétaire de l'archevêché de Paris, Vice-chancelier, puis chanoine honoraire en 1875, il fut appelé, en 1882, par la confiance du cardinal Guibert, aux fonctions de vicaire général. Le cardinal Richard le maintint à ce poste, et témoigna toujours une grande estime pour ses qualités administratives et sa science juridique.

Le 29 janvier 1894, un décret présidentiel le désignait pour le siège de Poitiers, laissé vacant par la mort de Mgr Juteau. Préconisé dans le Consistoire du 18 mai, il fut sacré, le 15 juillet suivant, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris.

Dix-sept ans d'activité apostolique à la tête d'un [illegible] diocèse, à recommencer pour une [illegible] préoccupations [illegible] par la Séparation, le travail de réorganisation par les œuvres religieuses et sociales, qu'il encourageait vivement, avaient fini par épuiser les forces du bon et dévoué prélat. On se rappelle la belle et ferme déclaration que M. Pelgé fit lire, en décembre 1909, quand il dut comparaître devant le tribunal civil de Poitiers pour avoir refusé de remettre aux Domaines un legs fait à son Grand Séminaire.

Sa mémoire restera en bénédiction dans son diocèse pour les exemples de piété profonde qu'il n'a cessé de donner au clergé et aux fidèles.

Nous le recommandons aux prières des lecteurs de la *Croix*.

GAZETTE

La « compagnie Berteaux »

Au 47e d'infanterie, à Saint-Malo, la 3e compagnie, casernée rue de Toulouse, est désignée sous le nom de compagnie Berteaux.

Que le malheureux agent de change, victime de son imprudence, soit mort au champ d'aviation, est-ce un motif de lui faire un pareil honneur ?

Bah!

M. Albert Sarraut, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, apprend l'annamite. Il a pour professeur le capitaine Roux, de l'armée coloniale.

On lui a objecté que c'est une langue très difficile.

— Bah ! a répondu M. Sarraut.

Bah ? Mais c'est déjà de l'annamite. Ce monosyllabe, qui n'a l'air de rien, se prend en annamite dans vingt acceptions différentes, suivant l'intonation qu'on lui donne.

Les journaux ministériels annoncent qu'en débarquant en Indo-Chine M. Sarraut pourra déjà s'exprimer dans le langage de nos protégés et comprendre leurs discours.

C'est aller bien vite en besogne, mais, heureusement, il y a le souffleur.

Stipulations et dérogations

Dans un article que reproduit le *Temps*, le *Diario universal* expose les projets de protectorat qu'il attribue à la France, au sujet du Maroc. S'est-il glissé une faute de composition dans la traduction ? Voici ce que nous lisons :

« Et voilà comment la France obtiendra, sans dérogation aucune aux *supurations* de l'acte d'Algésiras, un ferme protectorat au Maroc. »

L'acte d'Algésiras serait déjà entrain de suppurer ?

C'est le cas de déroger ou jamais.

Une phrase lapidaire

Le général Pollio, chef d'état-major de l'armée italienne, a envoyé le télégramme suivant au général Goiran, ministre de la Guerre de France :

« Agréez, mon général, mes félicitations et mes meilleurs souhaits. »

Ce n'est pas original ni nouveau, ni comme pensée ni comme formule. Mais il faut croire que c'est tout de même épatant, puisque l'*Agence Havas* en a envoyé le texte à tous les journaux.

L'aviateur Védrines et Albert Sarraut

Dans le Midi, tout aboutit, par quelque endroit, à la politique.

Le docteur Ferroul, maire socialiste unifié de Narbonne, concurrent malheureux de M. Albert Sarraut à la députation, présidant les fêtes d'aviation, dit à Védrines : « Nous ferons pour vous tous les sacrifices, mais à une condition, c'est que vous n'irez pas « survoler » Lézignan, le fief d'Albert Sarraut ».

Védrines, qui est socialiste unifié, promet en « camarade ». Ferroul de délaisser Lézignan.

Grande fureur dans cette ville ! On prévient par dépêche, à Paris, M. Albert Sarraut, qui obtient de la maison pour laquelle travaille Védrines, l'ordre télégraphique, transmis à celui-ci, de se rendre immédiatement à Lézignan.

Védrines, à contre-cœur, dut s'exécuter ; mais à peine le célèbre aviateur était-il dans les airs, qu'une panne irréparable survenait à sa machine ; et voilà pourquoi Lézignan attend encore Védrines !

Le procès Verdesi

Verdesi chez les méthodistes
Les « modernistes » protestent

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Rome, 30 mai.

Le procès Verdesi a eu aujourd'hui des audiences mouvementées. Les avocats de Verdesi interrompent constamment et violemment M. Benedetto, avocat du P. Bricarelli, en sorte que celui-ci devient victime de vraies manœuvres obstructionnistes.

Mgr Faberi, continuant sa déposition, ex- [illegible] le poursuivant à entrer chez les méthodistes. Verdesi ne lui fit aucune allusion à une prétendue violation du secret de la confession ni même à sa dénonciation. Il donna comme causes sa crise d'âme et le besoin d'affection qu'il ne pouvait pas satisfaire en restant prêtre.

Tandis que les avocats discutent pour savoir de quel genre d'affection il s'agit, Verdesi prend la parole pour dire qu'en effet il sent le besoin d'une affection qu'il ne trouvait pas dans sa vie de prêtre, et qu'il souhaite à tous les prêtres d'éprouver.

La déposition de Mgr Faberi, confirmée par Verdesi et ses amis, prouve que les méthodistes jouèrent un rôle important en toute cette affaire. Verdesi leur écrivit une lettre demandant à entrer chez eux, puis leur donna sa lettre ouverte à Mgr Faberi, que celui-ci n'a jamais connue et que Verdesi avait promis de représenter aux méthodistes auxquels il déclare l'avoir remise pour être transmise à la presse.

Verdesi dit avoir obtenu une promesse de bourse d'une Société américaine méthodiste pour continuer ses études dans leur Institut pendant trois ans, au bout desquels il devrait rendre argent s'il ne reste pas chez eux.

Enfin furent entendus deux des prêtres modernistes dénoncés par Verdesi, leur chef Buonaiuti et l'abbé Coppa. Tous deux commencèrent par faire des protestations vives contre les doctrines à eux imputées par Verdesi dans sa dénonciation. Ils déclarèrent que cette dénonciation n'a point eu pour eux de graves conséquences, que si les autorités ecclésiastiques avaient eu la démonstration certaine de la moindre de ces accusations, ils eussent été immédiatement frappés de suspense *a divinis*. Ils affirment leur volonté de conserver l'orthodoxie et de rester dans le clergé.

Demain aura lieu une nouvelle audience pour l'audition des derniers témoins dont l'abbé Mario Rossi, autre moderniste, puis le tribunal renverra la suite de la discussion à lundi matin.

A Lourdes

Au bureau des constatations

Marie-Louise Barralon, de Boug-Argental (Loire), 23 ans, affection rhumatismale compliquée de néphrite et d'endocardite, depuis huit ans. Crises d'urémie, étouffements et œdème des membres inférieurs et supérieurs. La marche était impossible et la jeune fille restait couchée. Le 21 mai 1910, durant la messe, célébrée dans sa paroisse à son intention à son retour de Lourdes, elle se sentit subitement guérie. Depuis, l'amélioration s'est maintenue et la malade a pu se livrer à son travail habituel. Sur le vu des certificats médicaux qu'elle a produits et devant le parfait état de santé de Mlle Barralon, les médecins du bureau des constatations ont enregistré le cas.

Quand les chats...

Ce n'est pas seulement quand les chats sont dehors que les souris dansent, c'est quand ils sont sur le flanc. Elles poussent même l'impertinence jusqu'à faire la ronde autour de leurs maîtres impotents.

C'est ainsi que le *Figaro* raconte que, dans un des derniers Conseils des ministres, M. Delcassé s'est rué sur M. Cruppi à propos de l'expédition du Maroc et de l'entrée de nos troupes à Fez. M. Cruppi l'a reçu à poings fermés. Il s'en est suivi une mêlée générale qui s'est terminée, sans qu'on sût, lequel, du ministre de la Marine ou du ministre des Affaires étrangères, avait raison, le président du Conseil étant hors-ligne. La question était cependant grave, puisqu'elle concernait nos relations avec l'Espagne et la portée des engagements réciproques des deux pays. Ces engagements, les ministres ne les connaissaient même pas au juste. Vit-on jamais pareille anarchie !

Au surplus, M. Monis eût-il été là que la question n'eût pas été [illegible] on a vu, en effet, [illegible] Conseil et le ministre de l'Agriculture, M. Monis et M. Pams, tous les deux debout à leur banc, déclarer à propos de la crise champenoise, le premier tourné vers la gauche : « Le Conseil d'État n'a pas encore commencé son examen du projet », et le second, tourné vers la droite : « Le Conseil d'État a terminé son travail ». Anarchie et cacophonie.

Il ne faut traiter aucune question sérieuse et même aucune question vitale dans le sein du Conseil des ministres, sous peine d'y jeter le trouble et le désordre. Qu'on n'y parle pas surtout du portefeuille de la Guerre, dévolu à un soldat : on en viendrait aux mains !

Rien d'étonnant après cela qu'un pareil ministère ne jouisse d'aucune autorité au Parlement.

Hier encore, M. Dumont, perpétuellement menacé de la grève des cheminots, demandait instamment, presque pathétiquement, au Sénat, la mise en tête de son ordre du jour du projet de loi ayant pour objet la rétroactivité des retraites des employés de chemins de fer. A l'unanimité moins deux voix, le Sénat a repoussé la demande du ministre.

Croyez-vous que cela puisse durer longtemps ainsi, un ministre recevant chaque jour sa tape du Parlement ?

L'avis des ministres ne compte plus.

En vain escompte-t-on la durée de discussion générale du projet de la loi de réforme électorale.

Cette discussion touche à sa fin, et elle ne peut se terminer sans que le président du Conseil ait donné son avis. La discussion des articles exigera à chaque instant son intervention. Une interpellation sur la politique générale s'impose avant la séparation des Chambres, c'est-à-dire avant le 14 juillet. La session ne peut pas se clore, les membres du gouvernement ne peuvent pas se séparer, sans qu'on sache quel ministère et quels ministres sont chargés de garder la maison, menacée de toutes parts, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Si l'accident d'Issy était un malheur pour M. Monis, il était un bonheur pour son ministère, auquel il épargnait une chute certaine.

M. Monis et son ministère n'ont pas saisi l'occasion aux cheveux ; se cramponnant au pouvoir, ils n'ont pas démissionné.

Tant pis pour eux ! N'ayant pas démissionné de gré, ils seront démissionnés de force.

J. B.

Les grandes courses d'aéroplanes

Hier soir, le classement des concurrents était le suivant :

1. Pise (1 025 kilomètres) : 1er Garros (monoplan), arrivé à midi 25 hier mardi.
2. Gênes (1 085 kilomètres) : 2e, Prévy (monoplan), arrivé à 5 h. 10 de l'après-midi.
3. Nice (865 kilomètres) : 3e, André Beaumont (monoplan), arrivé lundi à 7 h. 19 m. M s. du soir, et attardé par une panne de moteur.
4. Brignoles (800 kilomètres) : Kimmerling (monoplan), arrivé lundi à 5 h. 15 du soir, et arrêté par un capotage au départ, hier matin.
5. Avignon (645 kilomètres) : Vidart (monoplan), arrivé hier mardi, à 4 h. 25 de l'après-midi.
6. Vienne (Isère), Molla (monoplan) qui a atterri à la Rozière-d'Estroblin, à 6 kilomètres de Vienne.

Un aviateur français passe au-dessus de la tour penchée de Pise